



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

**Seconde - Module 4 - Sciences Politiques : comment
s'organise la vie politique ?**

Sciences Economiques et Sociales

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

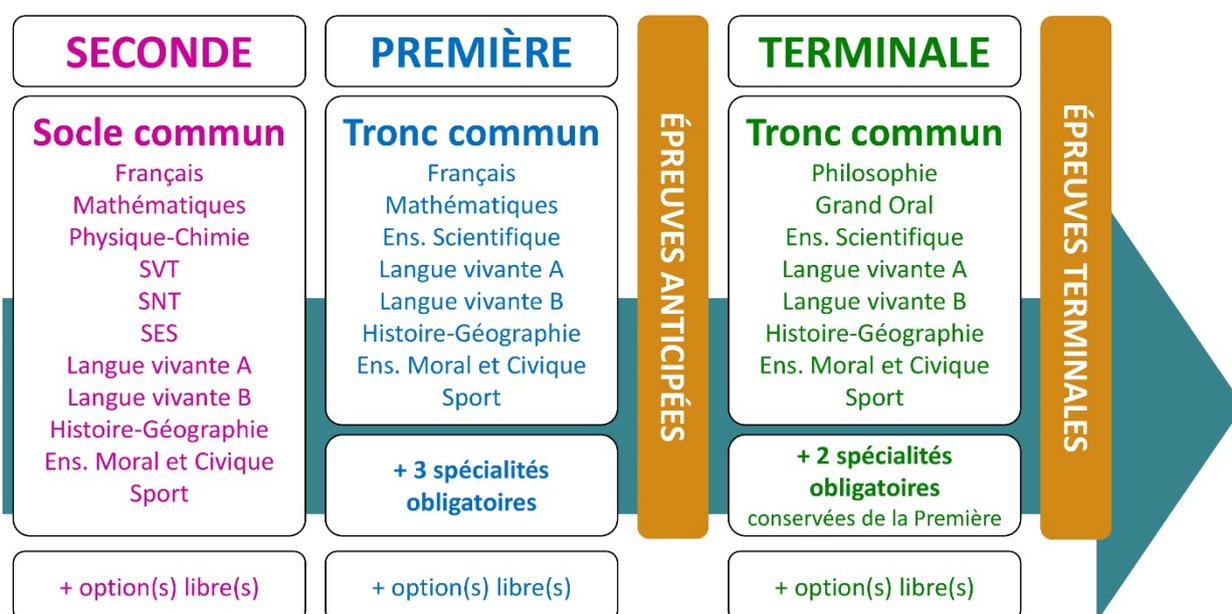
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Réfléchissons ensemble** pour guider l'élève dans la réflexion
- **L'essentiel** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES SECONDE

Module 4 – Sciences Politiques : comment s'organise la vie politique ?

L'AUTEUR



Olivier THIERRY

« Enseigner, c'est être coach, tutoriser, tirer le meilleur des élèves, et les accompagner sur le chemin de l'autonomie ». Professeur agrégé, enseignant en lycée et chargé de mission auprès de Sciences Po Paris, ses valeurs pédagogiques sont le positivisme, la bienveillance, l'exigence avec soi et avec les autres, l'efficacité, la franchise et la loyauté. Aujourd'hui papa poule de 4 filles, il a connu plus jeune les problèmes de harcèlement scolaire qu'il a surmontés en se dépassant et qui l'ont rendu attentif aux questions de justice sociale.

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS A L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de **l'assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur*

N.B. : quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.

N.B. : si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.

SOUTIEN ET DISPONIBILITÉ

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure. En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves. Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Sciences Economiques et Sociales - Module 4 - Sciences Politiques : comment s'organise la vie politique ?

Les Clés du Bac 1

CHAPITRE 1. Comment se caractérisent le pouvoir et la représentation politiques ? 7

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Réaliser des comparaisons chiffrées.
- Réaliser des comparaisons sur des avantages et inconvénients.
- Repérer dans un dossier de documents les informations pertinentes.

1. Les spécificités du pouvoir politique 9

2. Les modes de scrutin déterminent la représentation politique et structurent la vie politique 21

CHAPITRE 2. Quels sont les fondements de la V^{ème} République ? 39

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Traduire des schémas en phrases.
- Comparer des éléments.
- Eclaircir le sens et l'enjeu de symboles.

1. La V^{ème} République française définit un régime semi-présidentiel 41

2. Le régime politique français est un équilibre de pouvoirs séparés 53

CHAPITRE 3. De quelles façons le citoyen participe-t-il à la vie politique ? 67

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Repérer les notions-clefs des documents.
- Traduire des éléments de texte sans plagiat.
- Identifier des partis et les positionner les uns par rapport aux autres.

1. Le citoyen délègue de sa souveraineté dans le cadre de la Démocratie représentative 69

2. Le citoyen est impliqué dans une vie politique qui repose sur la contribution de divers acteurs 81





by COURS PI

FOCUS SUR LES ÉPREUVES DU BAC

Avant de nous lancer à la découverte de cette belle et passionnante discipline, nous vous proposons de nous projeter, déjà, sur le contenu des épreuves qui seront les vôtres en fin de Première ou en fin de Terminale, selon vos choix de spécialité.

Pourquoi si tôt ?

Parce que l'orientation retenue par notre Etablissement pour ses classes de Lycée repose sur l'idée de vous mettre le plus tôt possible en pleine connaissance de vos objectifs. Pour mieux réussir.

Bien entendu, à ce stade, il n'est nullement question que vous les décortiquiez ou que vous appreniez par cœur leur contenu : retenez de la lecture des prochaines pages que **l'objectif est de vous proposer une vision générale de vos objectifs, de vous faire cerner le cadre dans lequel vous allez évoluer.**

Bien entendu, chaque type d'épreuve sera décortiquée au fil des différents modules, notamment via « **les Clés du Bac** ». De nouvelles lectures de cette présentation, au fil de vos apprentissages, pourront s'avérer judicieuses. Pour mieux vous situer, **matérialiser votre progression** et **vous conforter dans vos acquis**.

C'est parti ? Allons-y !

L'épreuve de fin de première, pour ceux choisissant de ne pas poursuivre cette discipline en Terminale, se compose de 2 parties : « mobilisation de connaissances et traitement de l'information » et « raisonnement appuyé sur un dossier documentaire ».

Nous nous exercerons au fil des différents modules.

Pour plus de simplicité, nous les nommerons dorénavant : « **épreuve de mobilisation de connaissances** » et « **épreuve de raisonnement** ».

Nous travaillerons également la technique de la dissertation, en prévision de l'épreuve de Terminale.

Détaillons maintenant les types d'exercice auxquels vous pourrez être confrontés dans chacune des 2 parties susmentionnées.

Première partie (mobilisation de connaissances et traitement de l'information) - 10 points

Cet exercice pourra être de deux natures : il prendra soit la forme d'une résolution d'un problème par la construction d'un graphique, sans formalisation mathématique, soit celle d'une analyse d'un document en répondant à deux ou trois questions. Détaillons-les et analysons-les !

a) Résolution d'un problème par la construction d'un graphique, sans formalisation mathématique



Éléments-clés

- comprendre le sens de la question
- identifier
- faire appel à la bonne représentation graphique
- construire la représentation graphique attendue
- utiliser des couleurs pour en distinguer les éléments
- préciser les éléments : unités, nom des courbes...
- si besoin, indiquer des données chiffrées
- soigner le travail : propreté, clarté
- mettre en valeur le mécanisme ou la logique correspondant
- faire appel si besoin à des définitions des notions-clefs



Démarche de la construction graphique

- a) **comprendre** les attentes : lire et saisir la question, la consigne, réfléchir à quoi va servir le graphique
- b) **choisir** la bonne représentation graphique
- c) **construire** le graphique
- d) **rédigé**r en traduisant le graphique, c'est-à-dire en décrivant le mécanisme ou la logique



Ne pas...

- redonner tout son cours [hors-sujet]
- se tromper de graphique
- faire plein de calculs
- s'abstenir de commenter

b) Analyser un document en répondant à deux ou trois questions



Éléments-clés

- identifier la nature du document (type de graphique) et sa source (auteur, ouvrage, date)
- identifier le champ d'étude (objet et cadre), spatio-temporel, ses unités
- comprendre le document : son titre, ses composantes, le sens des données
- analyser les questions : leur sens, la consigne (animée par un verbe qui répond à des attentes précises), leur finalité
- mobiliser ses connaissances : notions-clefs, faits, mécanismes, logiques
- collecter les informations exploitables du document en sélectionnant et hiérarchisant les données chiffrées
- rédiger des phrases claires, précises, complètes, dans l'esprit de la question
- faire appel à un vocabulaire adapté (notions-clefs, termes techniques) et défini
- utiliser des outils mathématiques (% de répartition, écarts absolus, écarts relatifs, coefficient multiplicateur, % de variation)



Démarche de la réponse à une question de cours

Question de cours [QC] : porte sur des connaissances personnelles, des définitions, la distinction de deux indicateurs

OU

Question explicative [QE] : on demande d'expliquer un fait ou un phénomène]

- a) **comprendre** les attentes : lire et saisir la question, la consigne, lire le document pour s'imprégner de son contenu et voir où on veut en venir
- b) **mobiliser** les connaissances de cours : notions-clefs, mécanismes, logiques, en diversifiant les éléments de réponse [plusieurs dynamiques et ou plusieurs caractéristiques et/ou plusieurs effets et/ou plusieurs causes]
- c) **rédigé**r la réponse à la question



Démarche de la réponse à une question d'étude de document

Question descriptive [QD] : consiste à donner les caractéristiques, à mettre en valeur des traits marquants, une évolution

OU

Question mesure [QM] : suppose de faire appel à des outils mathématiques ou statistiques pour évaluer un montant, une évolution, des écarts entre des variables, pour comparer]

- a) **comprendre** les attentes : lire et saisir la question, la consigne, le document
- b) **sélectionner** les informations fournies par le document
- c) **mobiliser** les connaissances de cours
- d) **utiliser** les outils mathématiques adaptés, en les diversifiant
- e) **rédigé**r la réponse à la question



Démarche de la réponse à une question sur les chiffres

- a) **comprendre** les attentes : lire et saisir la question, la consigne, le document
- b) **sélectionner** les données chiffrées dans le document : souvent les extrêmes et la moyenne ; situer l'objet d'étude (un pays, une catégorie sociale...) en le comparant avec les autres éléments ; ne conserver qu'un chiffre sur 7 environ (15 % ; 2-3 pour une vingtaine, 7-8 pour une cinquantaine)
- c) **utiliser** les outils mathématiques adaptés, en les diversifiant [% de répartition, écart absolu, écart relatif, coefficient multiplicateur, % de variation]
- d) **rédigé** la réponse à la question



Ne pas...

- redonner tout son cours [hors-sujet]
- répondre à une autre question [hors-sujet]
- recopier sans parenthèses les expressions de l'auteur [plagiat]
- traduire mot à mot et dans l'ordre les phrases d'auteur à l'aide de synonymes [paraphrase]
- s'abstenir d'utiliser des données chiffrées
- utiliser trop de données chiffrées

Seconde partie (raisonnement appuyé sur un dossier documentaire) - 10 points



Éléments-clés pour organiser en une page un raisonnement organisé

- comme pour la dissertation, il s'agit de choisir une problématique et d'articuler des idées centrales argumentées et structurées, à partir de documents et de connaissances de cours
- il faut ainsi rédiger des paragraphes reliés de façon logique en répondant avec rigueur à la question du sujet
- choisir la bonne stratégie : comprendre le sens et l'objectif de la question, choisir une problématique adéquate, choisir une articulation de 2 à 3 idées centrales
- exemples de structure (= plan) : description, effets et/ou causes ; effets négatifs, effets positifs ; niveau micro, niveau macro ; points de convergence, points de divergence...
- faire le tour de la question à partir des documents et des connaissances de cours
- rédiger une mini introduction : accroche, traduction du sujet-problématique, annonce de la structure



Démarche lors du travail préalable (brouillon)

- a) **comprendre** les attentes : lire et saisir la question à reformuler, la consigne, les documents
- b) **réfléchir** à la façon dont on peut répondre et organiser les 2 ou 3 idées-clefs qu'il faudra relier
- c) **sélectionner** les informations issues des documents permettant de répondre à la problématique
- d) **compléter** ces idées en énumérant en plus des connaissances de cours



Démarche lors du travail au propre

- a) **Argumenter**
 - b) **Expliquer**
 - c) **Illustrer**
- OU
- a) **Décrire**
 - b) **Illustrer**
 - c) **Expliquer**



Ne pas...

- a) Dépasser la longueur attendue
- b) Faire une trop mini dissertation
- c) Donner trop d'éléments de cours
- d) Se limiter aux seuls documents
- e) N'exploiter qu'un document



Epreuve de mobilisation
de connaissances

A) je réponds aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme :

- ✓ je fournis des informations précises et pertinentes
- ✓ je réponds en faisant le tour de la question
- ✓ je maîtrise des notions-clefs (définition, compréhension et utilisation)

B) j'adopte une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives :

- ✓ je choisis des chiffres-clefs
- ✓ je calcule des écarts
- ✓ j'utilise des données pour la description et/ou l'explication

C) le cas échéant, je fais appel à des résolutions graphiques :

- ✓ je comprends les graphiques
- ✓ je construis des graphiques
- ✓ j'utilise des graphiques pour l'explication



Epreuve de
raisonnement

A) je traite le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page :

- ✓ je choisis la problématique et j'adopte une bonne stratégie
- ✓ j'articule de façon logique des idées-centrales argumentées
- ✓ je respecte la forme : introduction, conclusion, paragraphes distincts et reliés

B) j'exploite les documents du dossier :

- ✓ je comprends des documents
- ✓ je sélectionne des informations-clefs
- ✓ j'argumente à l'aide des informations sélectionnées

C) je mobilise les connaissances personnelles :

- ✓ je fais appel à des notions-clefs définies
- ✓ j'utilise des mécanismes ou logiques
- ✓ je fournis une étude complète

Chapitre 1

État	Institution qui représente, administre et gouverne un pays.
Mode de scrutin	Ensemble des règles qui régissent le vote.
Mode de scrutin majoritaire	Règle d'attribution des sièges qui donne une prime au parti qui est en tête en termes de voix.
Pouvoir politique	Pouvoir suprême dans le domaine public, qui dispose d'une souveraineté sur l'ensemble de la société.
Pouvoir exécutif	Institutions et/ou pratiques de l'application des lois et de gestion des politiques publiques, par le chef de l'État et le chef de gouvernement.
Pouvoir judiciaire	Institution (cours et tribunaux) et/ou pratique de l'interprétation des lois, du respect des lois et du règlement des litiges.
Pouvoir législatif	Institutions et/ou pratiques de débat et de vote des lois et du budget public par le Parlement.
(Mode de) scrutin à la proportionnelle	Règle qui répartit équitablement le nombre de sièges en fonction des voix obtenues à une élection.

Chapitre 2

Constitution	Texte fondateur des règles de fonctionnement du régime politique.
Régime parlementaire	Régime politique souple qui attribue aux membres du gouvernement issus du Parlement, Le pouvoir exécutif tout en étant redevable devant celui-ci.
Régime présidentiel	Régime politique qui sépare de façon stricte les pouvoirs législatif, exécutif (Chef de l'État) et judiciaire.
Régime semi présidentiel	Régime politique mixte, qui combine éléments du régime présidentiel et éléments du régime parlementaire.

Chapitre 3

Citoyenneté	Statut et identité attribués à un individu qui a des devoirs et des droits.
Contre-pouvoir	Pouvoir d'opposition au pouvoir dominant et/ou qui fait équilibre avec le pouvoir politique en place.
Culture politique	Ensemble des connaissances, des valeurs, des préférences et des attitudes d'un individu en matière politique.
Parti politique	Association dont la fonction principale est la conquête et/ou l'exercice du pouvoir politique.
Société civile organisée	Ensemble des acteurs qui interviennent dans la vie politique sans être des partis.

COMMENT SE CARACTÉRISENT LE POUVOIR ET LA REPRÉSENTATION POLITIQUES ?



La plupart des relations interpersonnelles, voire entre groupes sociaux, sont marqués par une influence asymétrique.

En effet, assez souvent, elles sont fondées sur une domination de l'un par l'autre : c'est un pouvoir - légitime ou non - qui peut exister au sein du couple, de la famille, du travail, de la société... sauf que ce n'est pas toujours bien explicité.

À l'inverse, dans le domaine politique, les choses sont claires : le but est de contester un pouvoir... pour prendre sa place ! Le pouvoir politique est ainsi un enjeu de multiples combats qui opposent des intérêts, sachant que la conquête du pouvoir peut aboutir à un succès et à un exercice du pouvoir pour une partie des acteurs.

Pourquoi le pouvoir politique est-il de nature particulière ? Quelle influence fournit-il ? En quoi le mode de scrutin détermine-t-il à la fois la vie politique et la représentation politique ? Étudier cette forme de domination et la façon dont les citoyens électeurs choisissent leurs élus permettra de mieux saisir ce qui lie ces premiers à l'État et ceux qui l'incarnent pour un temps.

Après avoir mis en valeur les spécificités du pouvoir politique, il s'agira de montrer les effets du mode de scrutin des élections.

OBJECTIFS

- Définir et illustrer les logiques de domination en politique.
- Réfléchir aux multiples influences qui caractérisent la vie politique.
- Analyser les mécanismes d'attribution des sièges d'élus et ses effets sur la représentation et sur la Démocratie.

COMPÉTENCES VISÉES

- Réaliser des comparaisons chiffrées.
- Réaliser des comparaisons sur des avantages et inconvénients.
- Repérer dans un dossier de documents les informations pertinentes.

PRÉ-REQUIS

- Illustrer une argumentation.
- Sélectionner et hiérarchiser les données chiffrées.
- Comparer.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Voici une carte du monde. Nous vous invitons à la colorier pour distinguer la nature des régimes politiques : lesquels sont « démocratiques » ? lesquels sont autoritaires ?

À vous de choisir le degré de difficulté : soit par continent (plus facile) ou partie de continent (moyennement facile), soit par pays (plus difficile).



Pays
Démocratique

Pays Partiellement
Démocratique

Pays Non
démocratique

Quelle que soit la particularité du régime politique, qu'est-ce qui fait du pouvoir politique un pouvoir spécifique (distinct du pouvoir économique, financier, social, culturel ou religieux, par exemple) ?

Il est fondé sur la légitimité

Il est garanti par une Constitution

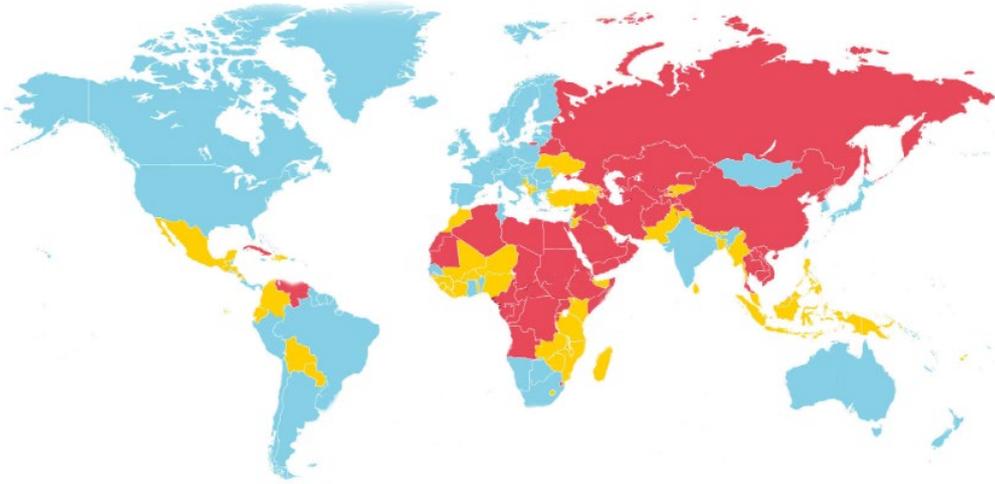
Il est une influence sur autrui

Il est assuré par des institutions

Il fait l'objet d'une conquête et d'un exercice

Il peut être contesté

Correction :



- Il est fondé sur la **légitimité** (*même un dictateur a besoin de faire croire qu'il a le soutien du peuple*).
- Il est garanti par une Constitution.
- Il est une influence sur autrui (*dans les autres domaines aussi*).
- Il est assuré par des institutions (*l'État et l'appareil d'État, les ministères, les parlements...*).
- Il fait l'objet d'une **conquête et d'un exercice** (*la conquête lorsque l'on est dans l'opposition, l'exercice lorsque l'on est élu, voire à la tête de l'État*).
- Il peut être contesté (*dans les autres domaines aussi*).



COMMENT SE CARACTÉRISENT LE POUVOIR ET LA REPRÉSENTATION POLITIQUES ?

Les spécificités du pouvoir politique

Le pouvoir politique a des caractéristiques, des logiques propres et des impacts propres.

D'abord parce qu'il concerne l'espace public, l'ensemble des sphères de la vie collective et les relations entre les institutions et les citoyens. Ces institutions se situent à des niveaux divers et sont diversifiées selon leurs domaines d'intervention et leurs responsabilités.

Ensuite, parce que la conquête du pouvoir dépend d'acteurs multiples (les partis politiques, mais aussi d'autres intervenants) et de contextes particuliers (régime, mode de scrutin, pluralisme...). La politique est d'ailleurs le théâtre de rapports de force entre acteurs.

Enfin, parce que les implications des choix décidés par ceux qui détiennent le pouvoir s'appliquent à l'ensemble de la société. Le pouvoir est ainsi une autorité, dans la mesure où il exerce une influence sur des individus, comme l'illustre par exemple le lien entre pouvoir et souveraineté.

Le pouvoir politique est une forme de souveraineté qui exerce une influence sociale

POURQUOI LE POUVOIR POLITIQUE EST-IL UNE FORME DE SOUVERAINÉTÉ ?

La souveraineté est une domination légitime, juridiquement (Constitution, Droit), mais également moralement : celui qui détient le pouvoir a l'autorisation de l'exercer.

Elle est ainsi l'exercice du pouvoir sur un territoire et sur une population donnée.

Lorsque l'espace concerné est la nation, on parle d'État-nation. L'État reste la référence du pouvoir suprême et il a la responsabilité de son intégrité et de sa cohésion.

Mais le pouvoir politique ne s'y limite pas, puisque de nombreux élus exercent leur responsabilité au sein de multiples autres institutions. Ils le font cependant non pour eux, mais pour l'intérêt général et au nom du peuple, comme le suggère l'Article 3 de la Constitution : « **La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum** ».



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Jeu de correspondances : institutions : qui fait quoi ?

Faites correspondre les institutions et fonctions principales suivantes :

La commune (Mairie et Conseil municipal)	1 ●	● A	Amendement et adoption des lois, budget et Droit européens
L'intercommunalité	2 ●	● B	Débat et vote de lois, commissions d'enquête, budget européen
Le Département (Conseil général)	3 ●	● C	Choix des priorités et étapes européennes, gestion des crises
La Région (Conseil régional)	4 ●	● D	Sécurité extérieure, sécurité intérieure, intégrité territoriale, politique budgétaire et mesures
La nation (L'État)	5 ●	● E	Gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets, du développement économique
Le Parlement européen	6 ●	● F	Conception des lois, des politiques et du budget européens
La Commission européenne	7 ●	● G	Action sociale, collèges, tourisme
Le Conseil de l'Union européenne (Réunion des Ministres)	8 ●	● H	Réponse aux besoins locaux, état civil, écoles primaires, plan d'urbanisme
Le Conseil européen (Réunion des chefs d'État)	9 ●	● I	Développement économique, aides aux entreprises, lycées et CFA, logements sociaux

Correction :

La commune (Mairie et Conseil municipal)	1 ● H	<i>Réponse aux besoins locaux, état civil, écoles primaires, plan d'urbanisme</i>
L'intercommunalité	2 ● E	<i>Gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets, du développement économique</i>
Le Département (Conseil général)	3 ● G	<i>Action sociale, collèges, tourisme</i>
La Région (Conseil régional)	4 ● I	<i>Développement économique, aides aux entreprises, lycées et CFA, logements sociaux</i>
La nation (L'État)	5 ● D	<i>Sécurité extérieure, sécurité intérieure, intégrité territoriale, politique budgétaire et mesures</i>
Le Parlement européen	6 ● B	<i>Débat et vote de lois, commissions d'enquête, budget européen</i>
La Commission européenne	7 ● F	<i>Conception des lois, des politiques et du budget européens</i>
Le Conseil de l'Union européenne (Réunion des Ministres)	8 ● A	<i>Amendement et adoption des lois, budget et Droit européens</i>
Le Conseil européen (Réunion des chefs d'État)	9 ● C	<i>Choix des priorités et étapes européennes, gestion des crises</i>

Pouvoir et souveraineté

Définition de souveraineté :

Étymologie : de souverain (autorité suprême d'une monarchie), venant du latin *superus*, supérieur.

La souveraineté est le principe de l'autorité suprême. En matière de politique, la souveraineté est le droit absolu d'exercer une autorité (législative, judiciaire et/ou exécutive) sur une région, un pays ou sur un peuple. La souveraineté nationale caractérise l'indépendance de l'État-nation par rapport à d'autres États ou à des instances internationales, hormis pour les autorités que cet état a librement accepté de céder (Cf. fédéralisme).

La souveraineté a été définie par Jean Bodin (1530-1596) dans son traité "Les Six livres de La République" comme un attribut essentiel de l'État : "La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République." Aucun pouvoir n'est supérieur à la puissance souveraine qui ne peut être anéantie, mais elle n'est pas sans limite (s'exerce sur le domaine public et non privé). Pour Jean-Jacques Rousseau, le peuple est le seul détenteur légitime de la souveraineté.

La souveraineté peut être détenue par :

- ✓ Dieu ou ses prêtres (théocratie)
- ✓ Une seule personne (monarchie),
- ✓ Un groupe de personnes (oligarchie),
- ✓ La nation (démocratie représentative),
- ✓ Le peuple (démocratie directe)

En droit, c'est la Constitution qui définit comment s'exerce la souveraineté, quelles sont les institutions qui détiennent le pouvoir et comment elles sont contrôlées.

"Toupictionnaire" : le dictionnaire de politique, toupie.org

COMMENT LE POUVOIR POLITIQUE EXERCE-T-IL UNE INFLUENCE SOCIALE ?

On ne peut envisager qu'une personne qui détienne un pouvoir n'ait pas d'influence sur autrui et la communauté. En effet, avoir un pouvoir, c'est disposer d'une souveraineté qui permet de faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il n'était pas censé faire, sans exercer une contrainte ou une coercition.

Le pouvoir est une domination, une autorité, c'est-à-dire une capacité à être obéi, en raison d'une légitimité (en particulier lorsque celui qui détient le pouvoir est élu), d'un commandement (le pouvoir permet de donner des ordres) et/ou d'une obéissance intériorisée (l'individu n'est pas forcé, il accepte d'obéir).

Le pouvoir politique a des caractéristiques particulières par rapport aux autres formes de pouvoir, notamment...

- ✗ Il s'applique à l'ensemble de la société.
- ✗ Au moins une partie de la communauté obéit par consentement.
- ✗ Il a besoin de légitimité populaire pour avoir de l'influence : agit au nom du peuple, être l'expression de la volonté générale, rechercher à la fois le bien-être collectif et le bien-être individuel...
- ✗ Le pouvoir politique dispose de moyens moraux par les valeurs et les symboles qu'il véhicule.
- ✗ Le pouvoir politique dispose de moyens matériels (fiscalité, police...).
- ✗ Il génère des textes juridiques qui encadrent la société et régulent les relations et les comportements sociaux.
- ✗ Il associe le citoyen au reste de la société via les institutions qui représentent l'État.
- ✗ Il engage l'avenir de la société par les choix qu'il réalise (et ceux qu'il ne réalise pas) aujourd'hui.

c) Comment le pouvoir politique contribue-t-il à la cohésion sociétale ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Correction :

a) En quoi le pouvoir politique est-il largement lié à l'État ? [*Mettre en valeur la spécificité du pouvoir politique en particulier le domaine d'application et les institutions qui le font vivre*]. Le pouvoir politique concerne toute la communauté en faisant appel au Droit. Même s'il ne s'y limite pas, il est très dépendant des institutions publiques qui représentent l'État. Celui-ci dispose de la souveraineté nécessaire à la domination au sein du territoire national. Il a le monopole également de la possibilité de faire appel à un appareil, constitué de ses institutions, du Fisc, de la police, de l'armée... et de disposer d'un droit à la violence physique, qui apparaît dès lors légale et légitime, au nom de l'ordre public et de l'intérêt général, donc de la société.

b) Dans quels domaines le pouvoir politique peut-il faire appel à la violence physique ? [*Réfléchir par rapport aux frontières nationales*]. Garant de l'intérêt général et de la cohésion sociétale, l'État doit à la fois surveiller ses frontières nationales et défendre l'intégrité territoriales (voire les intérêts nationaux à l'extérieur du pays ; donc la sécurité extérieure), mais également assurer la sécurité intérieure du pays Il doit gérer la paix et les éventuelles guerres militaires, protéger les biens et les personnes, lutter contre les crimes et délits... Il doit aussi maintenir l'ordre politique (via les préfets de police en France), quitte à interdire des rassemblements (exemple des Gilets jaunes), des sorties (exemple du confinement face au coronavirus), voire répondre à la violence physique de citoyens ou de groupes sociaux par une violence d'État.

c) Comment le pouvoir politique contribue-t-il à la cohésion sociétale ? [*Préciser en quoi il essaye d'assurer le dialogue et la coopération*]. L'État a pour mission - au moins en théorie - la paix sociale, la défense de l'intérêt général, la communication respectueuse entre sensibilités politiques différentes. Son domaine d'intervention est celui de l'action politique : l'espace public qui concerne la société. Il doit s'assurer que les membres de la communauté nationale partagent des valeurs collectives proches ou identiques, s'orientent vers un même dessein, sans se replier sur des intérêts partisans qui pourraient créer des tensions sociales, voire fracturer la société. L'État peut d'ailleurs jouer le rôle de médiateur ou d'arbitre en cas de litiges.



L'ESSENTIEL

Le pouvoir politique est une forme de domination qui a besoin de légitimité et attribue à l'élu une souveraineté autorisée par l'électeur et le système électoral. Il associe d'une certaine manière le citoyen dans une relation avec l'État et les institutions.

Le pouvoir politique a des spécificités, notamment sa situation et sa dimension (l'espace public et la sphère collective), et il est à la fois un fantasme de conquête par de nombreux acteurs et un instrument d'exercice d'une domination par une élite.

Il conduit à un conformisme citoyen - largement intériorisé - en exerçant une forte influence sur les comportements.

La politique est un domaine spécifique animé par de multiples influences et des rapports de force. L'enjeu principal du pouvoir politique est la souveraineté et la possibilité d'influer sur les citoyens et la communauté.

L'égalité n'est pas ce qui caractérise le mieux le pouvoir politique.

Le pouvoir est une relation asymétrique qui présente des enjeux

EN QUOI FAUT-IL PARLER DE RELATION ASYMÉTRIQUE ?

Le pouvoir politique est bien une relation sociale qui est instaurée entre des individus et des groupes sociaux. Comme l'a montré Max Weber (1864-1920), le pouvoir n'est pas un attribut ou une essence qui pourrait paraître comme naturel(le), mais une construction sociale.

Comme certains individus possèdent des ressources sociales que d'autres ne possèdent pas, on a affaire à une relation asymétrique : si ce n'est pas propre au domaine politique et si les dictatures n'en ont pas le monopole, le déséquilibre de la relation touche la communauté et du pouvoir coercitif légal de police.

Weber a d'ailleurs mis en valeur la violence légitime de l'appareil d'État qui fait de cette institution une organisation unique, disposant de la police et de l'armée comme moyens ultimes de domination sur autrui, qu'aucune autre personne que le politicien n'a le droit d'utiliser.

Le même auteur a mis en valeur trois sources possibles de la domination politique, qui légitiment le pouvoir :

- ✓ La coutume ou la tradition ; exemple : la monarchie anglaise, vu qu'il n'y a pas de Constitution
- ✓ Le charisme : il est lié à des qualités exceptionnelles du dirigeant, qui lui donne une aura ; il repose ainsi sur une relation affective entre le citoyen et le dirigeant
- ✓ La légalité ou la rationalité : il repose sur la compétence, le statut, les fonctions, assurés par des règles, des lois.

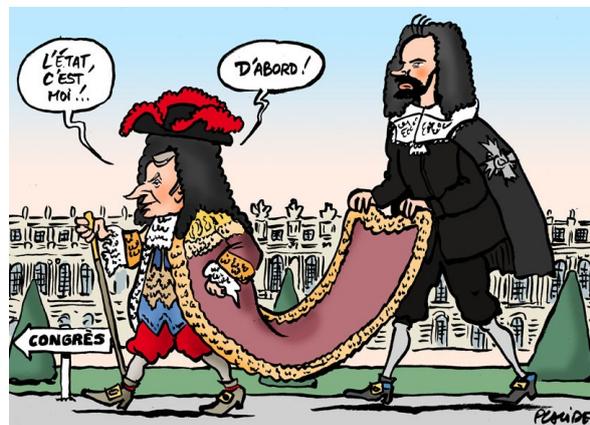


RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Regardez bien ces deux caricatures et répondez aux questions :



Le président Erdogan – Bonil



Macron s'exprimera au Congrès à Versailles – Placide

a) Qu'est-ce qui est commun entre les pratiques du pouvoir caricaturées dans ces deux dessins de presse ?

.....

.....

.....

.....

b) Qu'est-ce qui différencie les pratiques du pouvoir caricaturées entre ces deux dessins de presse ?

c) De façon générale, qu'est-ce qui fait du pouvoir politique une relation symétrique entre l'élu et le peuple ?

Correction :

a) Qu'est-ce qui est commun entre les pratiques du pouvoir caricaturées dans ces deux dessins de presse ?

[Précisez leur poste, le symbole de leur apparence et leur situation par rapport au peuple]. Nous avons deux chefs d'État : l'un en Turquie (Erdogan), l'autre en France (Macron). Les deux portent des déguisements qui signifient que l'on joue un rôle (sens théâtral). Ils incarnent tous deux du charisme qui rend légitime leur pouvoir, en plus de la légalité de leur accession au pouvoir. Ils sont tous deux très éloignés de la Démocratie : ils sont seuls et aucune indication de présence humaine, de partis politiques, de groupes sociaux, comme si la société n'existait pas.

Ils sont ainsi tous deux éloignés du peuple.

b) Qu'est-ce qui différencie les pratiques du pouvoir caricaturées entre ces deux dessins de presse ?

[Associez à un régime, à l'appareil d'État, aux finalités du chef d'État]. L'un est seul, à force d'avoir éliminé tout le monde autour de lui : l'auteur du dessin sur la Turquie dénonce une dictature personnelle. L'autre est accompagné... d'un valet ! Édouard Philippe est utilisé par le monarque français. En Turquie, on dénonce un régime autoritaire qui utilise la force physique (fléau) et la mort (déguisement et faux) (police politique = appareil d'État) pour mettre en valeur à la fois la distanciation d'avec le peuple et d'avec la Démocratie et la violence politique anti humaniste du chef d'État.

En France, on dénonce un chef d'État au-dessus de la société, qui ne pense qu'à ses propres intérêts et son image extérieure (le paraître). Là aussi, il y a de la distance sociale, mais la présence du Premier ministre (à la fois membre de l'État et... du peuple), à son service, suppose l'utilisation de l'appareil d'État à ses fins, pour ses propres privilèges. Le président serait ainsi d'un autre temps...

c) De façon générale, qu'est-ce qui fait du pouvoir politique une relation symétrique entre l'élu et le peuple ?

[Rappelez le principe de la représentation politique, de la domination que le pouvoir autorise]. Que le chef d'État soit éloigné du peuple, c'est à la fois logique (cohérence) et normal (jugement). Mais tout pouvoir attribue à son détenteur un statut à part, qui l'autorise à dominer autrui, voire à utiliser contre lui l'appareil d'État. Le transfert de souveraineté que lui confère ce pouvoir politique que l'élection a suscité lui permet d'agir et d'engager les citoyens et la société dans une certaine direction, ce que ne peut pas faire l'électeur directement.

QUELS TYPES D'ENJEUX PRÉSENTE LE POUVOIR POLITIQUE ?

Une nation moderne ne peut pas fonctionner en autogestion, ni par la seule Démocratie directe, en particulier lorsque la population est nombreuse. Il faut donc une organisation sociale hiérarchisée, qui partage les responsabilités entre des personnes élues, voire des personnes nommées.

L'État est forcément l'institution à laquelle on pense en premier, dans la mesure où il symbolise le pouvoir politique ultime, avec des fonctions diversifiées dans des domaines variés (sécurité nationale, sécurité intérieure, contrôle du marché, protection sociale, mesures et politiques publiques...), dans l'intérêt général. Ces choix d'intervention sont d'ordre politique, puisqu'ils dépendent de l'idéologie de ces acteurs (qui aider ? plus ou moins de fiscalité ? ...).

D'autres institutions jouent des rôles politiques clefs, en particulier les parlements, constitués d'élus qui décident des lois qui seront appliquées.

La conquête et la pratique du pouvoir agissent sur le degré de démocratie du régime. Par exemple, l'existence d'un seul parti - ou d'un parti dominant et d'un parti qui n'a aucun espoir d'accéder au pouvoir : caractérise les régimes autoritaires, voire dictatoriaux.

À l'inverse, le pluralisme facilite l'existence d'une Démocratie, mais sans en être la seule condition.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

A- Pour chaque caractéristique suivante, déterminez s'il s'agit d'une démocratie ou d'un régime autoritaire/dictatorial.

Limitation des libertés individuelles et des libertés publiques	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Respect des libertés individuelles et publiques	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Un État respectueux des institutions et du vote populaire	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Pas de multipartisme	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Pas de libertés des media	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Chef/clan autoritaire	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Des représentants pouvant être soumis à la Justice	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Reconduction des chefs politiques, transmission à la famille, à la descendance	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Distinction des trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire)	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Le respect des Droits de l'Homme	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Omniprésence du chef d'État, propagande politique	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Pluralisme politique	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Concentration des trois pouvoirs	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Police politique, emprisonnement et/ou condamnations à mort pour des raisons politiques	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Persécution de boucs émissaires	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Un bon respect des institutions internationales et de leur fonctionnement	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Surarmement et vitrine extérieure	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Une possibilité de débats publics et d'un pluralisme politique reconnu (pouvant créer une opposition au pouvoir)	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature
Ennemi extérieur désigné	<input type="checkbox"/> Démocratie <input type="checkbox"/> Dictature

Correction :

<i>Limitation des libertés individuelles et des libertés publiques</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Dictature
<i>Respect des libertés individuelles et publiques</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Démocratie
<i>Un État respectueux des institutions et du vote populaire</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Démocratie
<i>Pas de multipartisme</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Dictature
<i>Pas de libertés des media</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Dictature
<i>Chef/clan autoritaire</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Dictature
<i>Des représentants pouvant être soumis à la Justice</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Démocratie

Reconduction des chefs politiques, transmission à la famille, à la descendance	☑ Dictature
Distinction des trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire)	☑ Démocratie
Le respect des Droits de l'Homme	☑ Démocratie
Omniprésence du chef d'État, propagande politique	☑ Dictature
Pluralisme politique	☑ Démocratie
Concentration des trois pouvoirs	☑ Dictature
Police politique, emprisonnement et/ou condamnations à mort pour des raisons politiques	☑ Dictature
Persécution de boucs émissaires	☑ Dictature
Un bon respect des institutions internationales et de leur fonctionnement	☑ Démocratie
Surarmement et vitrine extérieure	☑ Dictature
Une possibilité de débats publics et d'un pluralisme politique reconnu (pouvant créer une opposition au pouvoir)	☑ Démocratie
Ennemi extérieur désigné	☑ Dictature

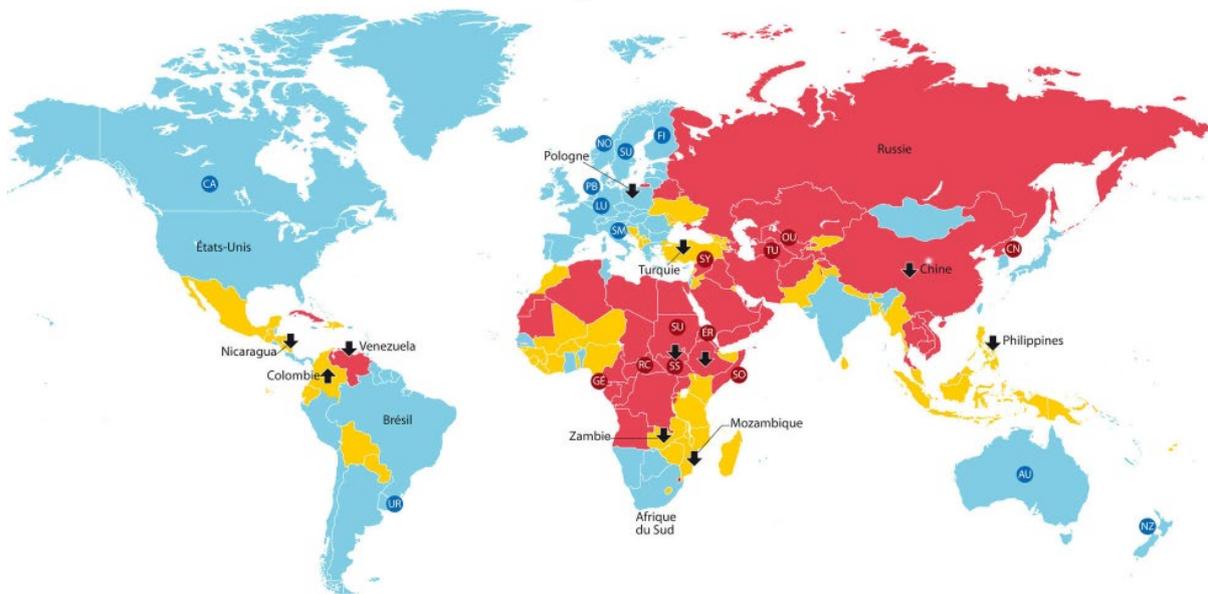


RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Répondez aux questions suivantes à partir du document présenté ci-dessous :

Une des références pour la mesure de la démocratie dans le monde (Rapport 2017 de Freedom House)

Pays dont le fonctionnement est : ■ démocratique ■ partiellement démocratique ■ non démocratique Classement 2017
 Pays dont la situation : ↓ a dégénéré ↑ s'est améliorée, depuis le précédent rapport (2016) (données 2016)



Chaque année l'ONG américaine Freedom House établit un classement des États du monde, du plus démocratique (1^{er}) au moins démocratique (195^e), en agrégeant différentes données sur les droits politiques, les libertés civiles, le pluralisme politique, le fonctionnement du gouvernement, les libertés d'expression et de culte, les droits d'association, l'indépendance de la justice...

● Les 10 premiers

- 1 Suède (SU)
- 2 Norvège (NO)
- 3 Finlande (FI)
- 4 Pays-Bas (PB)
- 5 Canada (CA)
- 6 Uruguay (UR)
- 7 Nouvelle-Zélande (NZ)
- 8 Luxembourg (LU)
- 9 Australie (AU)
- 10 Saint-Marin (SM)

● Les 10 derniers

- 186 Rép. centrafricaine (RC)
- 187 Guinée-Équatoriale (GÉ)
- 188 Soudan (SU)
- 189 Somalie (SO)
- 190 Turkménistan (TU)
- 191 Soudan du Sud (SS)
- 192 Ouzbékistan (OU)
- 193 Corée du Nord (CN)
- 194 Érythrée (ÉR)
- 195 Syrie (SY)

Thierry Gauthé – *Courrier International*



COMMENT SE CARACTÉRISENT LE POUVOIR ET LA REPRÉSENTATION POLITIQUES ?

Les modes de scrutin déterminent la représentation politique et structurent la vie politique

Le scrutin majoritaire VS le scrutin à la proportionnelle

Une élection est régie par des règles sociales, qui en définissent les modalités et le déroulement. Son issue (résultats) dépend du mode de scrutin, c'est-à-dire la règle qui fait passer du décompte de voix la désignation des élus.

Comme c'est le mode de scrutin qui départage les candidats en fonction des voix exprimées obtenues, chaque parti politique s'intéresse forcément à la règle en question.

Les enjeux ne sont pas les mêmes selon la taille du parti auquel on appartient : les grands partis et les partis associés auront plutôt envie d'avoir affaire à un scrutin majoritaire qui les favorise et leur donne les moyens de disposer d'une majorité pour gouverner. À l'inverse, les petits partis ont tendance à dénoncer ce système électoral qui les empêche d'exercer du pouvoir et à défendre un mode de scrutin à la proportionnelle, qui donne une meilleure représentativité des sensibilités des électeurs, quitte à rendre l'exercice du pouvoir plus compliqué...

POURQUOI LE SCRUTIN PROPORTIONNEL PEUT-IL PARAÎTRE PLUS INTERESSANT QUE LE SCRUTIN MAJORITAIRE ?

Le mode de scrutin le plus souvent utilisé dans la V^{ème} République est le scrutin majoritaire, qui a le mérite d'être clair, simple et plus pratique pour gouverner que le scrutin à la proportionnelle.

Il attribue au parti en tête à des élections une majorité confortable, dans la mesure où il bénéficie d'une prime : il reçoit plus de siège que de voix dans le total des bulletins exprimés. Cela permet de disposer d'une proportion d'élus qui peuvent mettre en place leur programme électoral.

Par contre, ceux qui ont voté pour un parti d'opposition sont frustrés, puisque celui-ci non seulement n'accède pas au pouvoir législatif ou exécutif, mais il n'obtient pas un nombre de postes d'élus (lorsqu'il en obtient) proportionnel au nombre de voix gagnées à l'élection.

Les partis minoritaires sont ainsi dominés par les partis dominants !



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

1 - À partir des deux documents suivants, trouvez les avantages et inconvénients pour chacune des logiques de scrutin :

DOCUMENT 1 : scrutin majoritaire et représentation proportionnelle.

Tandis que le scrutin majoritaire à un tour amplifie considérablement le succès du parti vainqueur ou celui des partis alliés s'il est à deux tours, la représentation proportionnelle reproduit plus fidèlement la diversité politique du corps électoral, surtout avec une répartition au plus fort reste. Mais, pour peu que le nombre de sièges distribués dans chaque circonscription soit faible – dix partis peuvent-ils se partager deux sièges ? – ou que le seuil minimal pour que les listes soient admises au partage soit élevé, la représentation ne sera plus très proportionnelle. Le débat se déplace alors sur les effets politiques de chacun des modes de scrutin. Si le scrutin majoritaire limite la fragmentation partisane en favorisant l'essor de majorités cohérentes, la représentation proportionnelle ne produit pas toujours un multipartisme anarchique et source d'instabilité, comme le soutiennent ses détracteurs. Plus sûrement, et contrairement au scrutin majoritaire, elle favorise un jeu politique déroutant pour les citoyens : les alliances gouvernementales se nouent après les élections et parfois à l'encontre des attentes des électeurs, comme l'a vu la France sous la IV^{ème} République.

Dominique Chagnollaud, article Suffrage universel, Encyclopedia Universalis, 2011

2 - Dossier documentaire : tableau et graphique :

À l'aide des quatre documents présentés ci-dessous, répondez aux questions suivantes.

Document A : le manque de représentativité des électeurs dans le scrutin majoritaire

Catégorie socioprofessionnelle	Âge			Sexe		Ensemble
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	
Agriculteurs exploitants	0,4	1,1	3,0	0,9	2,3	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1,1	6,1	8,7	4,1	8,7	6,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,3	19,0	19,3	15,2	20,6	18,0
Professions intermédiaires	22,5	27,9	22,0	28,0	23,5	25,7
Employés (1)	37,6	25,6	27,6	42,9	12,6	27,2
Employés qualifiés	17,4	14,1	12,1	21,3	6,7	13,8
Employés non qualifiés	20,1	11,5	15,5	21,5	5,9	13,4
Ouvriers	32,6	20,1	19,1	8,6	32,1	20,8
Ouvriers qualifiés	15,0	13,6	12,6	3,6	22,6	13,4
Ouvriers non qualifiés	17,6	6,4	6,5	5,1	9,4	7,3
Non déterminé	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	2 160	16 545	8 174	12 932	13 948	26 880

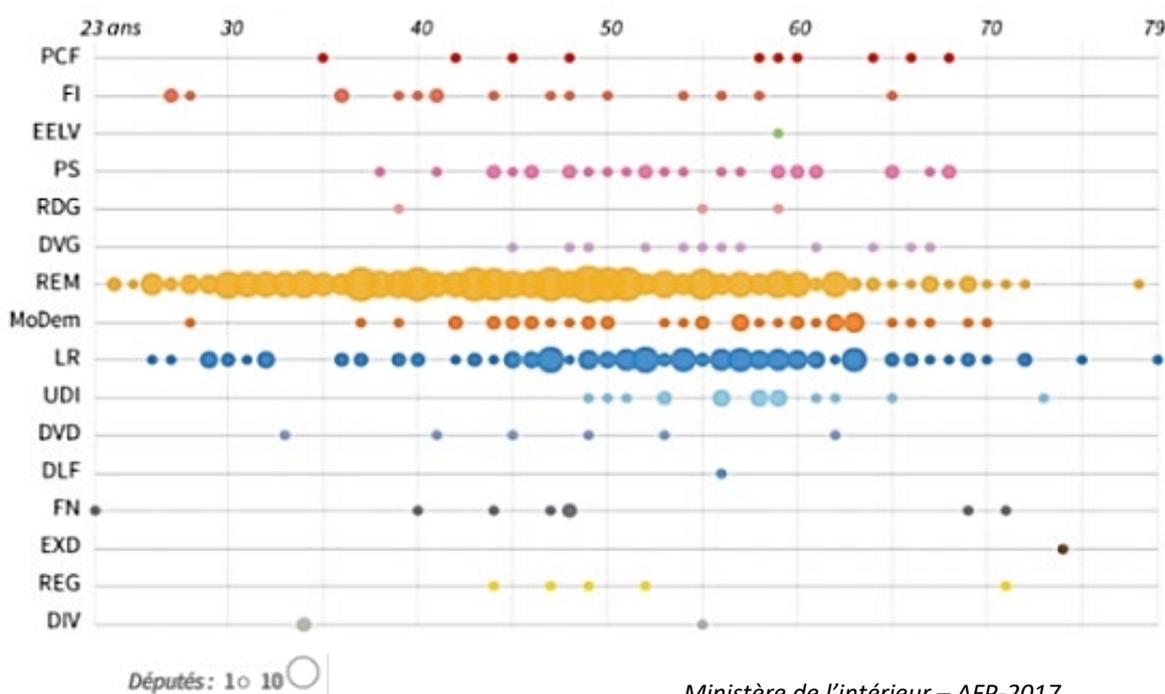
(1) : la ventilation entre employés qualifiés et non qualifiés se fonde sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles à 4 chiffres (PCS).

Lecture : en 2017, 17,4% des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans sont employés qualifiés.

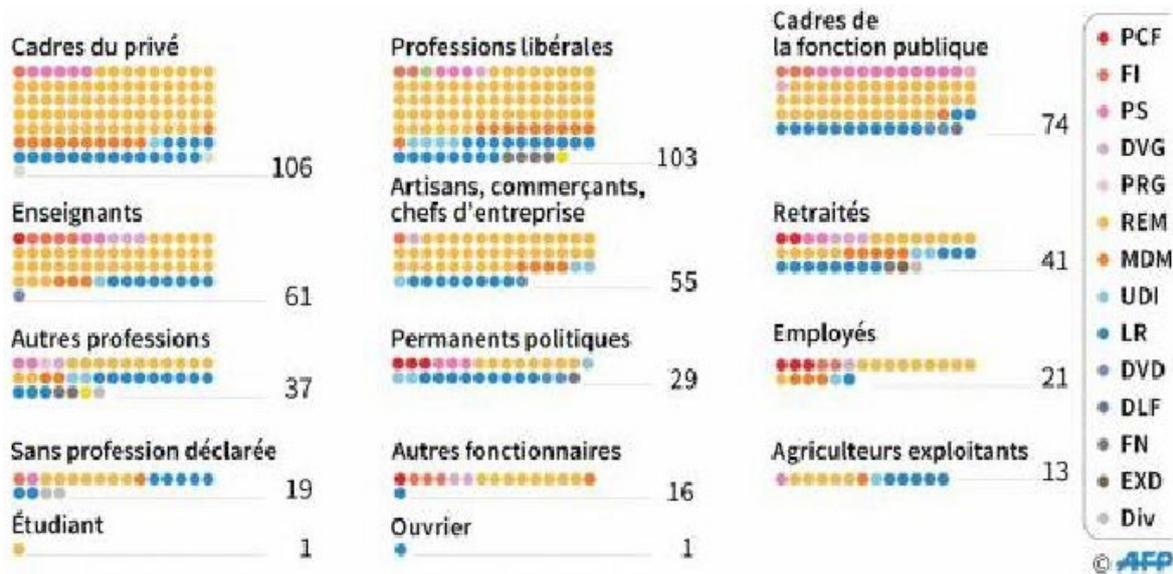
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Insee, enquête Emploi.

Document B : législatives : l'âge des députés [Nombre de députés du même âge, par nuance politique – Moyenne d'âge 48 ans et 8 mois]

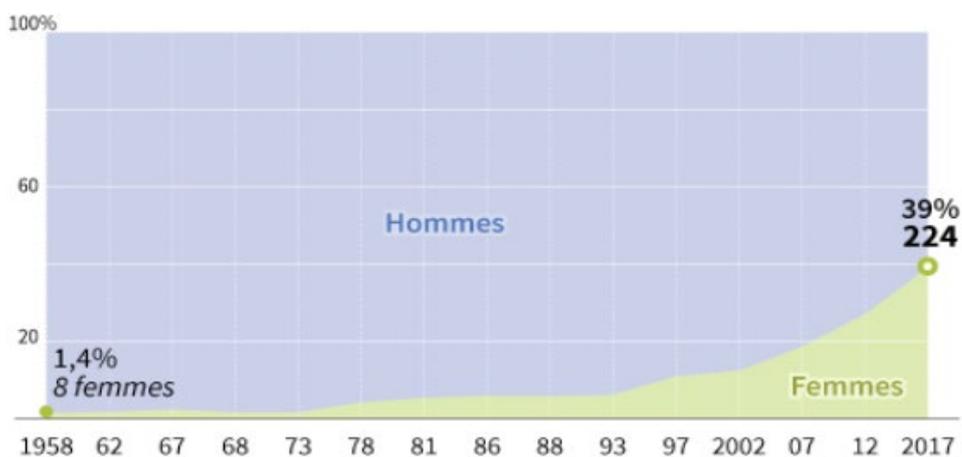


Document C : les professions des 577 nouveaux députés



AFP-2017

Document D : les femmes députées à l'Assemblée Nationale



a) Montrez que les élus sont insuffisamment représentatifs des catégories d'âges

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Correction :

	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Caractéristiques	<p>Plus ancien mode, il donne l'occasion d'attribuer un siège (scrutin « uninominal ») ou plusieurs sièges (scrutin « plurinominal ») à celui ou ceux qui arrivent en tête.</p> <p>UNINOMINAL L'élu peut être désigné dès le premier tour (en cas de scrutin à un tour ou de majorité absolue à un scrutin à deux tours [présidentielles, délégués de classe]), mais c'est rarement le cas. Au deuxième tour, est élu celui qui est en tête, les autres étant éliminés.</p> <p>PLURINOMINAL (DE LISTE) Il permet à plusieurs personnes (listes) d'obtenir des postes en cas de succès électoral. L'électeur peut faire un panachage, c'est-à-dire choisir des noms à barrer ou non</p>	<p>Il prend en compte la diversité des sensibilités politiques.</p> <p>Il attribue, pleinement (cas de proportionnelle « pure ») ou en partie (une dose de proportionnelle), les postes proportionnellement aux % de voix obtenues.</p> <p>En principe, il faut avoir dépassé le seuil des 5 %.</p>
Ex.	<ul style="list-style-type: none"> • Présidentielles françaises • Législatives françaises 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipales (+ de 3 500 habitants) • Sénatoriales (+ de 4 sièges)
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Simple • Stabilité • Favorable aux grands partis • Suppose majorité cohérente avec des alliances avec les petits partis (qui acceptent les reports de voix) • Projets collectifs, peu d'opposition aux choix réalisés (plurinominal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte les sensibilités politiques • Il est plus « démocratique » que le scrutin majoritaire car les représentants incarnent les valeurs des électeurs • Permet aux partis minoritaires d'avoir des responsabilités
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Peu favorable aux petits partis • Tendance à l'oligarchie (peu de partis ont tous les pouvoirs) • Logique d'affrontement • Les partis minoritaires n'ont pas accès au pouvoir (plurinominal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux débats qui prennent du temps • Querelles stériles sans avancées sur les projets • Source d'instabilité au pouvoir • Dysfonctionnements

a) Montrez que les élus sont insuffisamment représentatifs des catégories d'âges. [Comparez le document A et le document B]. Beaucoup de partis ont des députés âgés de 45 à 65 ans, en particulier LR, le Modem, le PS, la DVG. Au sein de certains partis, comme LFI, même LR et REM, les 23/45 ans ont plus de chance. Or la société française est composée de catégories d'âges relativement équilibrées, donc les 25-45 ans sont sous-représentés.

b) Montrez que les élus sont insuffisamment représentatifs des professions et catégories socioprofessionnelles. [Comparez le document A et le document C]. Presque un député sur 5 est cadre du privé ou profession libérale et 13 % sont cadres de la fonction publique (donc disposant d'un haut niveau d'instruction), soit 50 %, ce qui n'est pas du tout le cas de la société, puisque les CPIS ne sont que 18 % en tout. À l'inverse, il n'y a qu'un député ouvrier (LR) et 21 employés (surtout REM et PCF), alors que dans la société, ils représentent respectivement 20,8 % et 27,2 % de la population active française. Les étudiants (ce n'est pas une profession, mais c'est intéressant de le souligner), qui sont nombreux, ne sont pas représentés (juste un seul pour REM).

c) Montrez que les élus sont insuffisamment représentatifs du genre. [Comparez le document A et le document D]. Tandis que les femmes représentent 48,12 % de la population totale des plus de 15 ans, elles ne représentent à peine 39 %, avec 224 députées sur 577 élus.

POURQUOI AU FINAL LE SCRUTIN MAJORITAIRE PEUT-IL PRESENTER PLUS D'AVANTAGES ?

La proportionnelle n'a aucun sens lorsque le nombre de postes d'élus est limité : dans l'absolu, il faudrait des multiples de 100 postes pour être parfaitement proportionnel au nombre de voix obtenues (35 % : 35 postes ; 11 % ; 11 postes ; 3 % ; 3 postes). **La proportionnelle rend très compliqués les débats politiques** (temps de parole, séances à rallonges, échanges systématiques entre opposants, impossibilité de s'entendre en créant des consensus...).

Elle crée une instabilité gouvernementale, comme l'atteste la vie politique de la III^{ème} République (104 gouvernements entre 1871 et 1940) et de la IV^{ème} République (24 entre 1947 et 1958).

Cependant, elle permet de mieux refléter les sensibilités des électeurs que le mode de scrutin majoritaire et permet aux partis non dominants... d'être non dominés !

Il est toutefois possible de combiner les deux modes de scrutin (scrutin mixte) ou d'intégrer une dose de proportionnalité (10 %, 20 %...). **En fait, malgré ses avantages le scrutin à la proportionnelle est bien gênant et le scrutin majoritaire semble plus adapté à la V^{ème} République qui fonctionne surtout avec les grands partis, pour un certain nombre d'élections :**



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

1- Reprenons le tableau comparatif des différents scrutins :

	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Caractéristiques	<p>Plus ancien mode, il donne l'occasion d'attribuer un siège (scrutin « uninominal ») ou plusieurs sièges (scrutin « plurinominal ») à celui ou ceux qui arrivent en tête.</p> <p>UNINOMINAL L'élu peut être désigné dès le premier tour (en cas de scrutin à un tour ou de majorité absolue à un scrutin à deux tours [présidentielles, délégués de classe]), mais c'est rarement le cas. Au deuxième tour, est élu celui qui est en tête, les autres étant éliminés.</p> <p>PLURINOMINAL (DE LISTE) Il permet à plusieurs personnes (listes) d'obtenir des postes en cas de succès électoral. L'électeur peut faire un panachage, c'ad choisir des noms à barrer ou non</p>	<p>Il prend en compte la diversité des sensibilités politiques.</p> <p>Il attribue, pleinement (cas de proportionnelle « pure ») ou en partie (une dose de proportionnelle), les postes proportionnellement aux % de voix obtenues.</p> <p>En principe, il faut avoir dépassé le seuil des 5 %.</p>
Ex.	<ul style="list-style-type: none"> • Présidentielles françaises • Législatives françaises 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipales (+ de 3 500 habitants) • Sénatoriales (+ de 4 sièges)
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et Stable • Favorable aux grands partis • Suppose majorité cohérente avec des alliances avec les petits partis (qui acceptent les reports de voix) • Projets collectifs, peu d'opposition aux choix réalisés (plurinominal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte les sensibilités politiques • Il est plus « démocratique » que le scrutin majoritaire car les représentants incarnent les valeurs des électeurs • Permet aux partis minoritaires d'avoir des responsabilités
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Peu favorable aux petits partis • Tendance à l'oligarchie (peu de partis ont tous les pouvoirs) • Logique d'affrontement • Les partis minoritaires n'ont pas accès au pouvoir (plurinominal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux débats qui prennent du temps • Querelles stériles sans avancées sur les projets • Source d'instabilité au pouvoir • Dysfonctionnements

a) Rappelez les différences majeures entre le mode de scrutin majoritaire et à la proportionnelle

.....

.....

.....

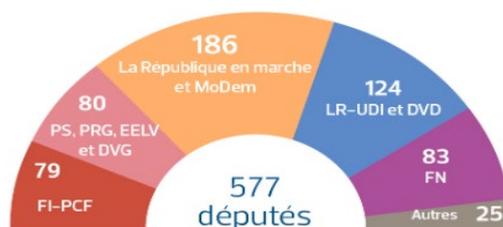
2- Maintenant, à partir des Graphiques présentés ci-dessous, répondez aux questions :

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUJOURD'HUI

577 DÉPUTÉS ÉLUS AU SCRUTIN MAJORITAIRE À DEUX TOURS



L'ASSEMBLÉE SI ELLE ÉTAIT ÉLUE À LA PROPORTIONNELLE INTÉGRALE



Le Figaro, élections législatives 2017

b) Quels partis gagneraient des postes d'élus si l'Assemblée nationale passait à la proportionnelle intégrale ?

c) Que perdraient les grands partis en cas de proportionnelle ?

Correction :

a) **Rappelez les différences majeures entre le mode de scrutin majoritaire et à la proportionnelle.** [*Mettre en valeur les principes principaux*]. Le mode de scrutin majoritaire attribue au parti qui est en tête des élections plus de sièges que les autres partis, pour assurer de la stabilité politique et permettre au chef de gouvernement d'un soutien pour le vote des lois et le choix des politiques économiques et sociales. Le mode de scrutin à la proportionnelle attribue un nombre de sièges qui correspond aux pourcentages de voix obtenues à l'élection et est plus équitable pour les petits partis ; il reflète davantage les sensibilités des électeurs.

b) **Quels partis gagneraient des postes d'élus si l'Assemblée nationale passait à la proportionnelle intégrale ?** [*Comparez les chiffres entre les deux structures pour les petits partis*]. Le PS et ses alliés auraient 1,74 fois plus, LFI et le PCF auraient 3 fois plus de sièges, le FN 9 fois plus !

c) **Que perdraient les grands partis en cas de proportionnelle ?** [*Comparez les chiffres entre les deux structures pour les grands partis*]. REM et le MoDem perdraient 164 sièges, et LR et ses alliés 12 sièges.



L'ESSENTIEL

Le mode de scrutin est le cadre qui établit les règles d'attribution des sièges correspondants aux voix obtenues par les candidats. Il structure la compétition politique. Si le scrutin à la proportionnelle favorise le multipartisme mais est souvent source d'instabilité, le scrutin majoritaire à un tour favorise plutôt le bipartisme, voire l'alternance politique et lorsqu'il y a deux tours, il suscite des alliances entre partis pour une co-gouvernance.

Dans certains cas, on fait appel à un scrutin mixte.

Majoritaire ou à la proportionnelle, le mode de scrutin agit sur la structure du pouvoir politique.

Chaque mode a ses propres avantages et inconvénients.

Le type d'institution et le nombre de sièges déterminent le choix de scrutin.

Le choix de mode des scrutins dépend du type d'élection

EN QUOI CHAQUE ÉLECTION A-T-ELLE SON MODE DE SCRUTIN ?

Dans les démocraties, le pluralisme politique, assuré par la multitude des partis, fournit aux citoyens des sensibilités diversifiées. L'idéal pour les votants est d'être représenté dans les institutions en fonction de ses préférences. **Ainsi, la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 précise d'ailleurs que « La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation. ».**

Le citoyen dispose de libertés individuelles (penser, s'exprimer, agir) et de libertés publiques (s'exprimer et agir en public), tant qu'il n'incite pas à la haine et à la violence. Ses sensibilités politiques peuvent être représentées dans l'action des partis politiques, ainsi que dans les élections, si le mode de scrutin le permet.

Ainsi est-il souvent plus adepte du mode de scrutin à la proportionnelle qu'au mode de scrutin majoritaire, sauf s'il est sympathisant d'un grand parti.

En fait, il n'y a pas que le scrutin majoritaire ou proportionnel et il est possible d'intégrer des doses différentes de proportionnalité. Chaque élection française a son propre mode de scrutin. Il paraît logique et cohérent que l'enjeu d'un seul poste (scrutin uninominal) ou de plusieurs postes de représentants (scrutin de liste) participe au type de règles électorales.

Ainsi, le président français est-il élu au suffrage universel (tous les majeurs peuvent voter) au scrutin majoritaire, tandis que les députés européens le sont à la proportionnelle.

Du coup, le mode de scrutin affecte l'offre politique. Par exemple, dans les petites communes, les candidats ne présentent-ils qu'une seule liste (scrutin « majoritaire de liste avec panachage »).



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Etudiez bien les documents présentés ci-dessous pour répondre aux questions qui suivent : Présentations de modes de scrutin différents

Election Sénatoriales, mode d'emploi (2017)

Modalités

Mandat de 6 ans
Sénat renouvelable par moitié tous les 3 ans
171 sénateurs à élire
136 sièges à pourvoir à la proportionnelle
35 sénateurs élus au scrutin majoritaire

Calendrier

4-8 sept : dépôt des candidatures
24 sept : élection

Qui vote ?

76 359 des **162 000** grands électeurs

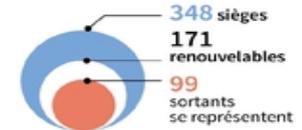


Députés et sénateurs concernés
Conseillers régionaux
Conseillers généraux

Délégués des conseils municipaux = 95,7%



Les futurs sénateurs

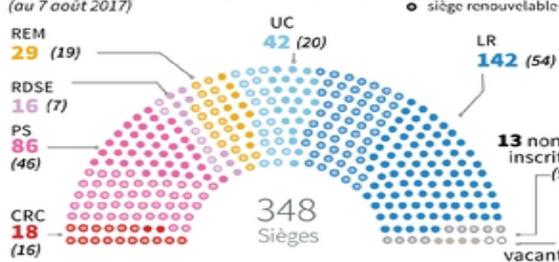


Scrutin

Majoritaire dans les départements comptant 1 ou 2 sénateurs

Proportionnel dans les départements comptant au moins 3 sénateurs

Répartition des sièges par groupe politique



CRC : Communiste, républicain et citoyen; PS : Parti socialiste et apparentés; RDSE : Rassemblement démocratique et social européen; REM : République en marche UC : Union centriste; LR : Les Républicains



Gérard Larcher
Président (LR)



Le rôle du Sénat

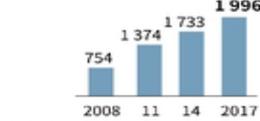
Partage le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale

Vote le budget de l'État et adopte les lois

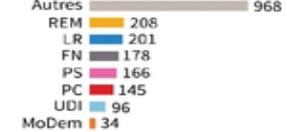
Ne peut être dissout par le président de la République, contrairement à l'Assemblée nationale

Sources : www.senat.fr, base de données AFP

Record de candidats



1 996 candidats de 24 à 92 ans



Répartition des candidats



© AFP

Municipales : scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants

BULLETIN DE VOTE

Candidature individuelle ou groupée
Panachage autorisé (possibilité d'ajouter ou de rayer des noms de candidats)
Suffrages comptabilisés par candidat (même si la candidature est groupée)

1^{er} TOUR

Les candidats élus ont : la **majorité absolue** des suffrages exprimés
ET au moins un **quart des voix** des électeurs inscrits

Exemple dans une commune de **400** habitants (élection de **11** conseillers municipaux)

4 candidats obtiennent plus de **50 % des suffrages** (représentant 25 % des électeurs inscrits). Ils sont élus au **1^{er} tour**.

2nd TOUR
(pour les sièges restant à pourvoir)

Les candidats élus ont obtenu le plus grand nombre de voix (**majorité relative**)

7 candidats sont élus au **2nd tour**, à la **majorité relative**.

Européennes 2019 – Ce qu'il faut savoir



Quand ?

 Entre le 23 et le 26 mai 2019 selon les pays.

 En France, le dimanche 26 mai 2019.

Pour élire qui ?

 Les députés européens, c'est-à-dire les représentants des citoyens européens au Parlement européen.

Combien de députés ?

 **705** sièges (après le Brexit).

Combien de sièges pour la France ?

 **79** soit 5 de plus qu'avant le Brexit.

Qui vote ?

 Les ressortissants français, âgés d'au moins 18 ans. Les ressortissants de l'UE ayant le droit de vote dans leur pays.

Qui peut être candidat en France ?

 Tout citoyen d'un État membre de l'Union européenne, âgé de 18 ans, domicilié ou résident en France depuis au moins 6 mois.

Quel est le mode de scrutin ?

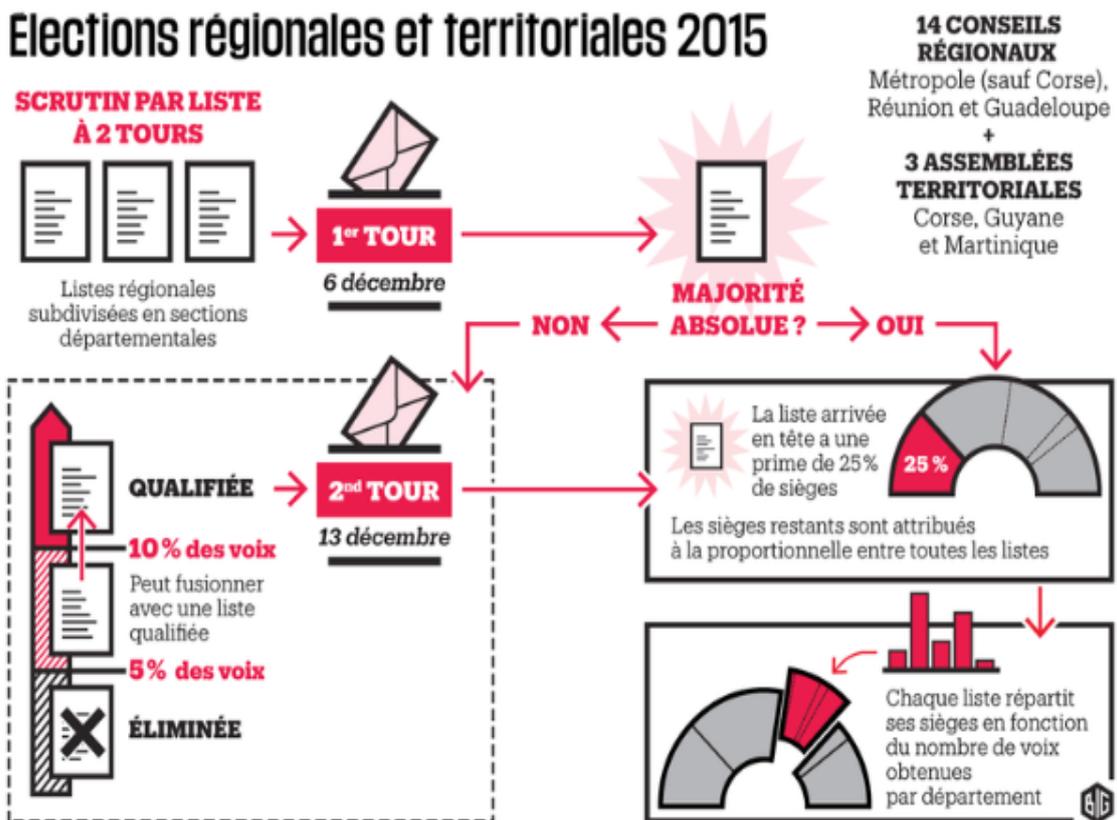
Suffrage universel direct à 1 tour selon les règles de la représentation proportionnelle.

 Au-delà de 5% Les partis obtiennent un nombre de sièges proportionnels au nombre de voix.

Photo: CherryX.

VISACTU

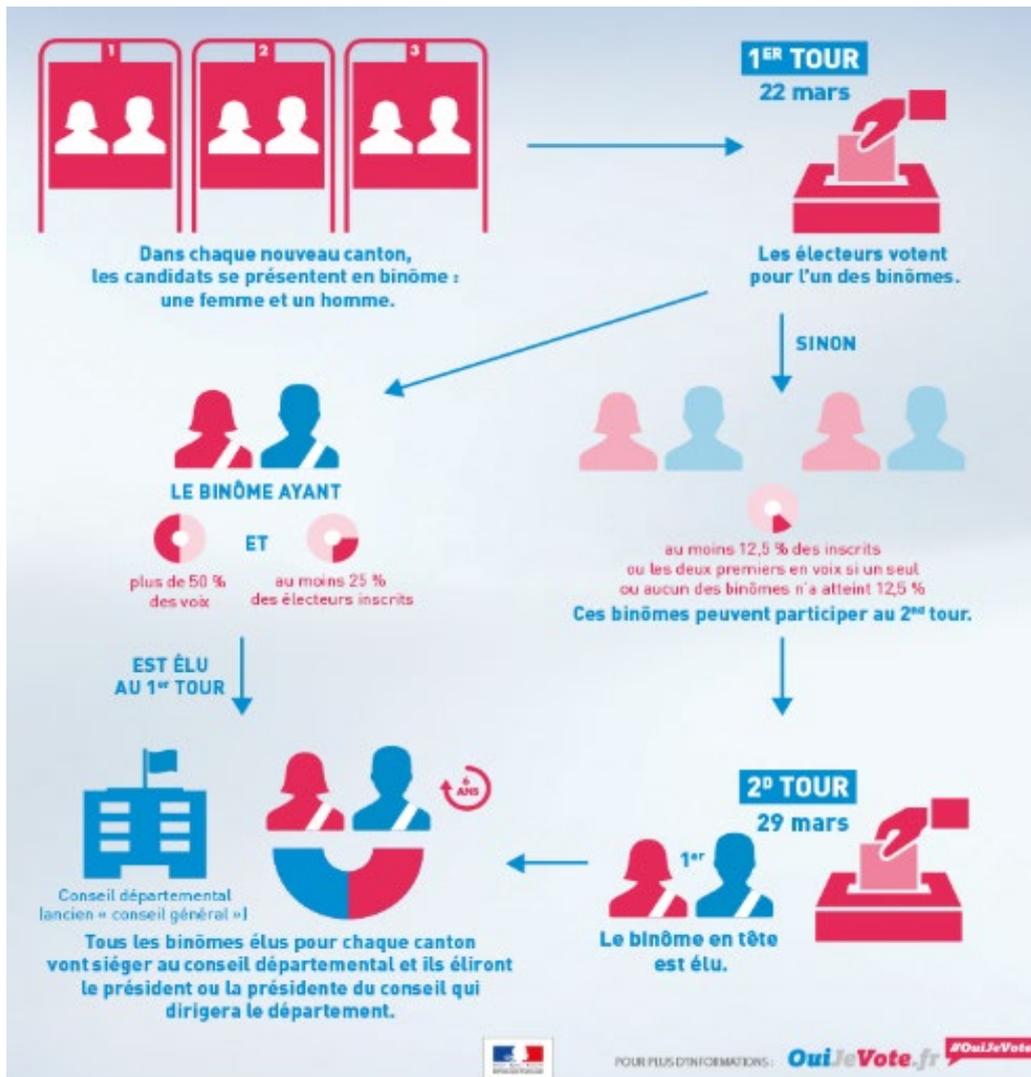
Election régionales et territoriales 2015



PRÉSIDENTIELLES FRANÇAISES

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Nouvelles élections départementales – les 22 et 29 mars 2015



a) Précisez à quelle élection correspond chacune de ces présentations ?

.....

.....

.....

.....

.....

b) Quelles élections parmi celles-ci ont un mode de scrutin majoritaire ?

.....

.....

.....

.....

c) Quelles élections parmi celles-ci ont un mode de scrutin à la proportionnelle ?

.....

.....

.....

.....

Correction :

a) Préciser à quelle élection correspond chacune de ces présentations ? [Nommer chaque type d'élection].

Les sénatoriales visent à élire des sénateurs, les municipales des conseillers municipaux qui choisiront leur maire, les européennes des députés européens, les régionales des conseillers régionaux, les présidentielles un président de la nation, les départementales des conseillers généraux.

b) Quelles élections parmi celles-ci ont un mode de scrutin majoritaire ?

Les présidentielles, les départementales (binominale mixte), les sénatoriales (pour les départements avec plus de 4 sièges), les municipales de moins de 1 000 habitants (avec panachage).

c) Quelles élections parmi celles-ci ont un mode de scrutin à la proportionnelle ?

Les sénatoriales (pour les départements avec moins de 4 sièges), les régionales (avec une prime majoritaire), les européennes.

Election (représentants élus)	Périodicité	Mode de Scrutin
Européennes (députés européens).	5 ans	Proportionnel
Présidentielles (présents de la République)	5 ans	Majoritaire uninominal à 2 tours
Législatives (députés)	5 ans	Majoritaire uninominal à 2 tours
Sénatoriales (sénateurs)	3 ans (par moitié)	-Proportionnel dans les 39 départements qui désignent 4 sénateurs ou plus -Majoritaire dans les 70 départements qui désignent moins de 4 sénateurs
Régionales (conseillers régionaux)	6 ans	Proportionnel avec prime majoritaire de 25% des sièges pour la liste arrivée en tête
Départementales (conseillers départementaux)	6 ans	Majoritaire binominal mixte
Municipales (conseillers municipaux)	6 ans	-Villes de moins de 1 000 habitants : majoritaire de liste avec panachage. -Villes de plus de 1 000 habitants : proportionnel avec prime majoritaire de 50% des sièges pour la liste arrivée en tête.

QUELLES EST LA SPÉCIFICITÉ DE L'ÉLECTION DANS LES VILLES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS ?

Les grandes communes disposent de règles électorales spécifiques. Il s'agit d'un mode de scrutin à la proportionnelle, avec une prime majoritaire de 50 % des sièges pour la liste arrivée en tête.

Le but de cette prime est d'assurer une majorité cohérente au futur Maire, afin qu'il puisse faire des choix et gérer le budget de façon efficace.

Vu que le nombre de conseillers municipaux est différent selon la taille de la commune (de 7 à 69), ce système permet de respecter des sensibilités différentes.

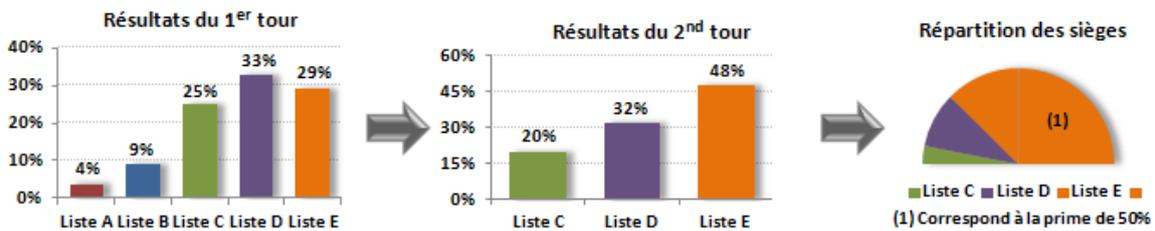


RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

A partir de ce document, répondez aux questions suivantes :

Mode de scrutin des élections municipales

Paris, Lyon, Marseille et communes de + de 1 000 h :



Seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir au 2nd tour.

Seules les listes ayant obtenu 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner au 2nd tour.

La liste arrivée en tête au 2nd tour bénéficie d'une prime majoritaire de 50% (arrondi à l'entier supérieur si besoin)
Les listes ayant obtenu 5% des suffrages exprimés se répartissent à la proportionnelle (méthode de la plus forte moyenne), les sièges restants.

A noter que ce mode de scrutin s'applique pour chaque arrondissement de Paris et Lyon et pour chaque secteur de Marseille.

Communes de - de 1 000 h :

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou réunis sur une liste. Les électeurs peuvent avoir recours au "panachage" entre. Les suffrages sont comptabilisés pour chaque personne individuellement et nom par liste.

Les candidats obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés et 25% des inscrits au 1^{er} tour sont élus conseiller municipal. Les sièges restants sont attribués aux candidats obtenant la majorité relative au 2nd tour.

Article à découvrir sur le site internet, politiquemania.com

a) Pourquoi les élections municipales ont-elles encore du succès auprès des électeurs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

b) Pourquoi faut-il parler d'un mode de scrutin mixte pour les villes de plus de 1 000 habitants ?

c) Que se passe-t-il dans les très grandes villes ?

Correction :

a) Pourquoi les élections municipales ont-elles encore du succès auprès des électeurs ? *[Associez au statut et au rôle du maire].* La Mairie gère la commune, l'urbanisme et le plan d'occupation des sols, l'état civil, la police municipale... bref : elle est proche des préoccupations locales des habitants. Beaucoup d'électeurs s'abstiennent de voter aux élections des institutions intermédiaires entre l'échelle nationale (présidentielle) et l'échelle locale (commune) : les régionales et les départementales par exemple, attirent peu, au même titre d'ailleurs que les européennes. C'est ainsi par intérêt immédiat que les électeurs se mobilisent le plus (on parle de vote sur enjeux), mais il faut aussi reconnaître que l'on va voter pour des personnes que l'on connaît à force de les fréquenter.

b) Pourquoi faut-il parler d'un mode de scrutin mixte pour les villes de plus de 1 000 habitants ? *[Expliquez l'organisation des tours des élections et la logique de répartition des sièges].* Dans la plupart des communes de plus de 1 000 habitants, on a affaire à un scrutin de liste à deux tours à représentation proportionnelle : on parle de scrutin majoritaire avec une dose de proportionnelle de 10 %. En effet, les candidats présentent des listes (paritaires) sans possibilités de modifier ses membres. Lorsqu'une liste obtient plus de la majorité des votes exprimés, elle gagne l'élection. Lorsque aucune liste n'obtient la majorité, celles qui dépassent 10 % des voix exprimées peuvent se représenter au second tour et des reports de votes pour les listes qui se retirent de la course peuvent se faire au profit de ceux qui s'y maintiennent. La liste arrivée en tête bénéficie d'une prime majoritaire : elle obtient la moitié de sièges du conseil municipal et le reste des sièges est réparti de façon équitable en fonction des pourcentages obtenus (supérieurs à 5 %).

c) Que se passe-t-il dans les très grandes villes ? *[Précisez le régime spécial lorsqu'il y a des arrondissements ou secteurs].* Trois villes ont un régime spécial : Paris, Lyon et Marseille. À Paris, il y a 517 sièges à répartir, à Lyon 221 et à Marseille 275. Les élus sont conseillers d'arrondissements et une partie d'entre eux sont conseillers municipaux. On attribue un maire par arrondissement (Paris, Lyon) ou secteur (Marseille) en plus de la ville, mais les poids respectifs des zones ne sont pas les mêmes. Les élections se passent comme pour les autres communes, mais les maires sont élus au suffrage universel indirect.



<https://youtu.be/MXpvHTPYMaE>



L'ESSENTIEL

Les règles électorales qui déterminent l'attribution des postes de pouvoir politique sont loin d'être uniformes.

On constate en effet que le mode de scrutin majoritaire est plus propice à certains types d'élection (par exemple la présidentielle), tandis que le scrutin à la proportionnelle l'est lorsqu'il y a beaucoup de sièges à attribuer et que les débats sont centraux dans les décisions à prendre, à l'instar du Parlement européen.

Mais beaucoup de structures de pouvoir nécessitent une adaptation de règles particulières, comme c'est le cas pour les municipales des villes de plus de 1 000 habitants.

Incontestablement, les juristes de Droit constitutionnel et les dirigeants politiques ont intérêt à choisir le mode de scrutin le plus adapté à la nature et au fonctionnement du pouvoir politique qui fait l'objet d'élections.

Ce qui est en jeu est notamment la vie politique et la compétition entre acteurs qui en découlent, mais également du poids des différents partis et des relations entre les citoyens et la politique, donc le mode de scrutin a un impact sur le degré de Démocratie.



Vous pouvez maintenant faire et envoyer le devoir n°1

